



LA CRISE SANITAIRE S'AGGRAVE ET L'IMPRÉPARATION DEMEURE

Un hommage à Samuel Paty sans préparation

Alors qu'était initialement prévu pour les équipes un temps de réflexion, de discussions et de préparation pour construire au mieux un hommage à Samuel Paty lundi 2 novembre, le Ministère a fait machine arrière, au dernier moment et de manière unilatérale : c'est une décision indigne et autoritaire.

Les modalités de cet hommage rendu à notre collègue assassiné devaient être laissées à l'appréciation des enseignant-es, parce que nous connaissons les élèves avec qui nous travaillons au quotidien dans nos écoles, et que la liberté pédagogique est indispensable. Mais finalement la rentrée aura bien lieu à 8h30 lundi 2 novembre, sans possibilité de préparation en équipe. Une minute de silence devrait se faire dans toutes les classes et il nous est demandé de lire la lettre de Jean Jaurès à tous-tes les élèves.

L'intersyndicale parisienne invite les collègues à adapter cet hommage au niveau, à l'âge, à la maturité, à la sensibilité et aux besoins spécifiques de leurs élèves, à prendre le temps pour y réfléchir et à mettre en œuvre leur liberté pédagogique contre des injonctions guidées par un affichage politique et médiatique.

Un nouveau protocole inadmissible, sans garanties sanitaires supplémentaires

Le nouveau protocole censé répondre aux exigences de l'aggravation de la situation sanitaire, n'apporte que très peu de nouveautés par rapport à celui déjà en vigueur, et ne contient pas de garantie concernant la santé au travail des personnels, ni celle des élèves et des familles.

Une alerte sociale a été déposée auprès du Ministère par nos organisations syndicales pour dénoncer la dégradation des conditions de travail. **Un préavis de grève a ainsi été déposé et des intentions de grève pourront être envoyées pour toute la période du confinement.**

Les organisations syndicales parisiennes SNUipp-FSU, SNUDI FO, SE Unsa, SUD éducation, CGT Educ'action et CNT-Ste demandent à ce que les consignes sanitaires soient

claires et à ce que des mesures soient prises pour que la protection de toutes et tous soit assurée dans les écoles.

Nous exigeons :

- ◆ un temps de réflexion, sur temps de service, pour préparer les débats, discussions, échanges en classe, nécessaires suite à l'assassinat de notre collègue ;
- ◆ des consignes sanitaires claires et précises : fini les « si c'est possible », « autant que possible » et autres formules floues ;
- ◆ un temps de préparation pour les personnels afin que soit mis en place le nouveau protocole dans les meilleures conditions ;
- ◆ le retour des dispositions issues du décret du 5 mai 2020 pour la protection des personnels vulnérables ;
- ◆ l'équipement des familles en masques pédiatriques et la mise à disposition de masques réellement protecteurs et en nombre suffisant pour les personnels ;
- ◆ le renforcement conséquent des équipes d'ATE chargées de la désinfection et du nettoyage et le renforcement des équipes d'ASEM afin que les élèves puissent continuer à être accompagnés de manière satisfaisante en maternelle ;
- ◆ la mise à disposition dans les écoles de gel hydroalcoolique, de points d'eau utilisables et de savon en quantité suffisante ;
- ◆ le renforcement des moyens humains afin de réduire les effectifs de classes et pallier les absences des enseignant-es. Cela passe par le recrutement immédiat de tous-tes les lauréat-es du CRPE 2020 inscrit-es sur les listes complémentaires et non par l'assignation de missions qui ne sont pas les leurs aux autres personnels, comme les RA-SED par exemple.
- ◆ l'abrogation du jour de carence ;
- ◆ le renforcement de la médecine de prévention et de la médecine scolaire par la création de postes supplémentaires.

L'intersyndicale parisienne appelle l'ensemble des équipes à se réunir, échanger, informer et alerter les collègues et les familles ; et à se saisir de tous les moyens disponibles en fonction des situations permettant de réelles mesures de protection (saisie du CHSCT par l'utilisation des RSST, des droits d'alerte et de retrait, envoi d'intention de grèves, interpellations IEN, DASEN, Mairie ...).